



**AS/Cult (2021) 20**

9 juin 2021

Or. anglais

## COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

### Déclaration écrite sur Politiques du sport en temps de crise

Texte proposé par M. Carlos Alberto GONÇALVES, Portugal, Groupe du Parti populaire européen

La pandémie de covid-19 a bouleversé l'ensemble de l'écosystème sportif, en produisant de graves conséquences sur le mouvement sportif : d'énormes pertes de recettes, des difficultés de trésorerie, des pertes d'emploi et un manque de soutien financier. Le sport de masse a été en grande partie paralysé. En Europe, le monde sportif est organisé autour de petits clubs et d'associations à but non lucratif qui permettent à de nombreux citoyens de pratiquer un sport ou de faire de l'exercice physique au quotidien ; ces structures sont les plus exposées au risque de faillite et de fermeture lié à la crise. Cela peut conduire à l'effondrement du tissu associatif sportif de nos pays.

Le sport pourrait aider à atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire en favorisant la santé, la socialisation, l'éducation et le bien-être mental et physique des personnes. Par conséquent, la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias exhorte les pouvoirs publics à accorder toute l'attention requise au sport dans le cadre de l'élaboration des mesures anti-covid et à travailler avec le mouvement sportif pour trouver de nouveaux moyens d'atténuer les conséquences dommageables de la crise, préserver la pérennité du secteur sportif et veiller à ce que le sport continue de prodiguer ses bienfaits aux individus et à la société.

Les décideurs devraient :

- reconnaître le sport en tant qu'élément structurel du redressement de la pandémie et faire du sport et des activités physiques des priorités dans les plans nationaux de relance et de résilience, avec des mesures stratégiques tangibles et dûment budgétisées ;
- tenir dûment compte de l'expansion des événements sportifs, qui entraîne un chevauchement et une surcharge du calendrier sportif européen et international, et adopter une approche intégrée, pluri-institutionnelle et harmonisée pour organiser des compétitions soutenables, sûres et accueillantes pour les athlètes, les spectateurs et les autres participants ;
- soutenir les décisions de reprendre, d'annuler et de reporter des activités sportives, du sport de base au sport d'élite, en se fondant sur des données publiques et des preuves tangibles concernant la protection de la santé, de la sécurité, de l'intégrité et des droits humains des athlètes, des travailleurs, des citoyens et des supporters.